

SOMMAIRE

1. COUT DE L'OPERATION.....	2
2. FINANCEMENT DE L'OPERATION.....	5
2.1 PRINCIPES GENERAUX RETENUS POUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION.....	5
2.2 DETAIL DU MONTAGE FINANCIER A CE JOUR.....	5

oOo

ESTIMATION DES INVESTISSEMENTS DU PROGRAMME DE TRAVAUX

1.**COÛT DE L'OPERATION**

Une première estimation du coût global de l'opération a été réalisée lors de l'élaboration du projet.

Le dossier Projet a été présenté et adopté lors du bureau syndical du SIERG du 20 août 2003.

Il détaillait l'ensemble des dépenses envisagées dans le cadre de l'opération, et notamment :

- Les travaux, décomposés de la façon suivante :
 - Tranche ferme : liaison Meylan-Crolles (lot 1 à 8) : 15,9 M€ H.T.
 - Tranche conditionnelle 1 : liaison Gières-Meylan (lot 9) : 1,8 M€ H.T.
 - Tranche conditionnelle 2 : restructuration du pompage et stockage sur Crolles (AVP seulement) : 5,0 M€ H.T.

Soit un total travaux de **22,7 M € H.T.**

et auxquels se rajoute :

- une proposition pour travaux divers et imprévus (5%) : 1,1 M€ H.T.
- Les frais annexes liés à la maîtrise d'œuvre, aux missions annexes (topographie, géotechnique, CSPS...), au foncier, aux assurances et aux frais divers (publicités...) pour un montant de 2,4 M€ H.T

Soit un total de **26,2 M € H.T.**

Ce montant résultait de l'étude réalisée à cette date par le maître d'œuvre Sogreah pour les travaux et des différents contrats et devis connus ou des estimations du SIERG pour les frais annexes.

Malgré la nature globale de certaines dépenses annexes, ce coût peut être décomposé selon les différentes tranches de la façon suivante :

Tranche ferme :	18,3 M€ H.T.
Tranche conditionnelle 1 :	2,1 M€ H.T.
Tranche conditionnelle 2 :	5,8 M€ H.T.

ESTIMATION DES INVESTISSEMENTS DU PROGRAMME DE TRAVAUX

Suite au bureau du 20 août 2003 et au vu des montants annoncés, il a été décidé de lancer une consultation par Appel d'Offres Ouvert pour les seuls travaux de canalisations indispensables à l'alimentation du secteur de Crolles/Bernin à court terme afin de se mettre en situation de démarrer ces travaux dès l'obtention des garanties sur le financement et l'achèvement des procédures administratives (foncier, étude d'impact, enquête publique), et de différer les autres travaux dans l'attente de l'évolution des consommations en eau du secteur. Les travaux de restructuration du pompage et du stockage sur Crolles sont ainsi sortis de l'opération. Ils seront réalisés de manière échelonnée et lorsque les besoins s'en feront véritablement sentir.

Le montant de l'opération se trouve ainsi ramené à :

Tranche ferme + tranche conditionnelle 1 : **20,4 M€ H.T.**

Dans cette optique et compte tenu des incertitudes concernant le tracé de la future rocade nord de l'agglomération dans le secteur de la Taillat à Meylan, il a également été décidé de repousser la réalisation de la liaison Carrefour de la Carronnerie - Rocade Sud à Meylan (lot 1) et de plutôt réaliser en remplacement la liaison Gières - Meylan (lot 9) correspondant à la tranche conditionnelle 1 et dont une partie devait obligatoirement être réalisée dans le cadre des travaux du dépôt de tram SMTC (par l'intermédiaire d'un fond de concours SIERG).

A l'issue de l'appel d'offre, le montant total des 8 lots (lot 2 à 9) mis en consultation ressort à : **13,165 M€ H.T.** qui se décompose de la façon suivante :

N° du lot	Désignation	Linéaire	Matériaux	Montant
Lot n°2	De la Rocade au passage des Cantines	2 379 m	Béton AT	2,275 M€
Lot n°3	Des Cantines au Pré Rieux	2 980 m	Béton AT	2,230 M€
Lot n°4	Du Pré Rieux à La Bâtie	2 310 m	Béton AT	1,751 M€
Lot n°5	Maillage de La Bâtie	509 m	Béton AT	0,645 M€
Lot n°6	De La Bâtie au Pont du Bois Claret	2 268 m	Fonte	1,485 M€
Lot n°7	Du Pont du Bois Claret à la Grande Chantourne de Crolles	1 638 m	Fonte	1,587 M€
Lot n°8	De la Grande Chantourne au réservoirs du SIERG	2 840 m	Fonte	2,238 M€
Lot n°9	Maillage avec l'antenne existante à Gières	961 m	Béton AT	0,954 M€
	Total	15 885 m		13,165 M€

ESTIMATION DES INVESTISSEMENTS DU PROGRAMME DE TRAVAUX

Cette somme est à comparer à l'estimation du maître d'œuvre pour les travaux correspondants évalués au niveau projet à **15,080 M€H.T.** (soit une moins-value de 11,4%).

Le coût de l'opération a été réévalué sur la base de l'appel d'offres.

- Rappel du montant des marchés des lots 2 à 9 : 13,20 M€H.T
- Lot 1 : Estimation du maître d'œuvre (projet) : 2,00 M€H.T
- provision pour travaux divers et imprévus (5%) : 0,80 M€H.T

soit un total travaux canalisations : **16,00 M€H.T**

- frais annexes (MOE, topo, foncier...) (15%) : 2,40 M€H.T

soit un coût total de l'opération réévalué à : 18,40 M€H.T.
(valeur octobre 2003)

Nota : actualisation à prendre en compte pour 2005 : env. 5 à 8 % soit 1 à 1,5 M€

2.

FINANCEMENT DE L'OPERATION

2.1 PRINCIPES GENERAUX RE TENUS POUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Dès l'origine de l'opération, les principes suivants ont été adoptés par le comité du SIERG :

- Les travaux de doublement de la conduite du Grésivaudan ne doivent en aucun cas entraîner une augmentation du « prix de l'eau » fournie à l'ensemble des communes adhérentes.
- Le coût des travaux (hors subventions et autofinancement) doit donc pouvoir être financé par les augmentations de consommations (industrielles notamment).
- Le risque inhérent à la réduction ou à l'arrêt de l'activité industrielle (délocalisation notamment) ne doit pas être supporté par le SIERG ou les communes adhérentes mais par les collectivités ayant compétence économique et percevant des retombées financières de ces implantations
- Le SIERG n'engagera pas les travaux tant qu'il n'aura pas obtenu l'engagement de ces collectivités territoriales bénéficiaires des retombées fiscales des entreprises concernées sur une garantie des emprunts contractés en cas de cessation de l'activité industrielle consommatrice.
- Les communes bénéficiaires doivent également garantir au SIERG les participations minimales permettant le remboursement des emprunts (achat d'eau au SIERG pendant la durée de remboursement des emprunts).
- Ces participations seront établies en fonction des consommations prévisionnelles respectives des entreprises sur les 2 communes de Crolles et Bernin et également de la montée en charge de ces consommations.

2.2 DETAIL DU MONTAGE FINANCIER A CE JOUR

ESTIMATION DES INVESTISSEMENTS DU PROGRAMME DE TRAVAUX

Coût total de l'opération réactualisée :18,5 M€

Part du financement assuré intégralement par le SIERG sur ses fonds
propres (autofinancement) :10 M€

Montant résiduel à garantir par les 2 communes concernées sous forme de
participation (Bernin et Crolles) :8,5 M€



DOUBLEMENT DE LA CONDUITE AEP DU GRESIVAUDAN

Supprimé : ¶

¶
(faire en sorte que le Titre
vienne se poser sur la forme ci
dessous en déplaçant le bloc
texte

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL

Supprimé : ¶

¶

PIECE N°4 – ESTIMATION DES INVESTISSEMENTS DU PROGRAMME DE TRAVAUX